

Septembre 2018. N°30

Éditorial

Se rassembler pour mobiliser

Les élections à venir, dans les trois versants de la Fonction Publique le 6 Décembre, sont l'affaire de tous et vont contribuer, entre autres, à la représentativité de nos organisations syndicales.

Ces dernières années, nos organisations ont été le(s) moteur(s) de nombreuses mobilisations interprofessionnelles et de luttes pour gagner en progrès social dans les divers secteurs de la vie professionnelle. **Vous trouverez dans ce bulletin quelques éléments de bilan de l'activité des élus des listes SNETAP-CGT AGRI dans la région Pays de la Loire.**

Nous avons une certitude depuis des années : l'émission syndical nuit à la pertinence et la cohérence de l'outil syndical, renforce l'administration qui se joue de la division syndicale et la conforte dans ses prises de décisions contre le monde salarié.

Dans la région des Pays de la Loire, dans la continuité du travail effectué dans les différentes instances lors du mandat qui s'achève, nous avons fait le choix de se présenter ensemble, CGT Agri, SNETAP-FSU et SUD rural-Territoires, d'être sur une logique de liste intersyndicale pour encore plus peser dans nos établissements et dans les instances régionales, pour construire et faire aboutir nos revendications, défendre les intérêts tant collectifs qu'individuels des collègues, de la communauté de travail.

Nous sommes forts d'un potentiel militant qui continuera à se mettre en ordre de marche pour porter nos idées de rassemblement d'un mouvement syndical de luttes et de transformation sociale.

Nous nous devons, pour demain d'être ensemble, autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité.

T.JACOB,
Secrétaire régional CGT-AGRI

Numéro spécial : **le bilan de vos élus**

Des élus qui vous présentent un bilan

Aux élections professionnelles de 2014, les personnels de l'EAP des Pays de la Loire ont porté leur voix très majoritairement sur la liste commune SNETAP-FSU et CGT Agri, donnant ainsi aux élu-es la responsabilité de défendre la place de l'EAP dans la Région mais aussi de porter les revendications de ses agents.

A l'exception des CTREA ou CREA délibérément boycottés toutes les instances ou groupes de travail convoqués par la DRAF-SREFD ont été préparés avec sérieux par l'ensemble des élu-es : réunion en amont, interventions sur tous les sujets, restitutions et compte rendus en directions des personnels par voie de bulletin ou de blog. **Voilà ce qui a constitué la méthode de travail qui a permis à tous les personnels de l'EAP, durant tout le mandat, de construire et de connaître les positions et les propositions défendues par les élu-es SNETAP-FSU et CGT Agri.**



Si nous n'avons pas obtenu satisfaction sur tous les dossiers et pour chaque collègue, nous savons que notre activité, notre représentativité et notre crédibilité vis-à-vis de l'administration régionale ont toutefois pesé sur bien des sujets.

Nous avons l'ambition, avec vous, de poursuivre sur cette voie après le scrutin du 6 Décembre qui doit renforcer la représentativité des organisations syndicales qui travaillent vraiment !

G.PIGOIS,
membre du bureau régional SNETAP-FSU

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 6 décembre 2018
VOTEZ POUR LA LISTE SNETAP-CGT-SUD !**

A vos cotés, à votre service au quotidien



Personnels œuvrant à vos cotés dans les établissements, nous avons, pendant ses 4 années dans les 5 départements de notre région :

- soutenu et appuyé pour des situations personnelles (mutation, notation, fiche de service...)
- permis la création/ la sauvegarde de postes d'administratif, d'assistant d'éducation, d'infirmier-e...
- appuyé les enseignant-es pour défendre le respect des référentiels, des décharges (laboratoire, missions particulière)
- dénoncent
- rencontré les élus locaux, régionaux, les parlementaires afin de dénoncer un budget insuffisant, porter une ouverture de classe
- permis le maintien de classes

Avec vous, nous sommes fières de ce bilan que nous avons obtenu collectivement dans l'échange (toujours), la négociation (souvent), la lutte (parfois).

Pendant ces 4 années, nous sommes venus à plusieurs reprises à votre rencontre, pour échanger, comprendre, construire, défendre.

Y.VIGNER,
co-secrétaire régional SNETAP-FSU

Lycée Nature : Bac pro conseil vente en produit alimentaire : une victoire collective des personnels au service des jeunes et des familles.

Alors que l'ouverture de la classe de seconde professionnelle conseil vente en produit alimentaire pour la rentrée de septembre 2016 avait été obtenue à la suite de longues discussions nous menant jusqu'au ministère, le service du SRFD annonçait, au printemps 2017, pour la rentrée de septembre 2017 la fusion des deux classes de première de bac professionnel soit une classe de 38 élèves avec deux spécialités complètement différentes que sont le commerce de produit alimentaire et la gestion des espaces et de la faune.



C'est grâce à une mobilisation sans précédent des personnels du lycée le 9 mai 2017 que les élèves des deux formations cohabitent dans deux classes distinctes de la seconde à la terminale.

P.SORLUT,
Secrétaire section La Roche sur Yon



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 6 décembre 2018
VOTEZ POUR LA LISTE SNETAP-CGT-SUD !**

Porter des ouvertures de classes Lutter contre les fermetures

Parmi les nombreuses actions menées par les élus et membres du SNETAP-FSU et de la CGT-AGRI, on peut tout particulièrement retenir les actions pour la défense de nos classes tant dans les CFA que dans les lycées.

Ainsi, nos interventions auprès des responsables de la formation au conseil régional, les rencontres avec des membres du comité régional équin, des élus locaux ont permis d'**obtenir l'ouverture d'une formation en Bac pro CGEA par apprentissage au CFA agricole de Laval**, mais aussi d'engager des négociations suite à une fermeture de classe au Lycée agricole de ce même EPLEA en Mayenne. Après de nombreuses rencontres avec l'administration (à Nantes, à Paris) et une journée de grève, **ce sont 8 places en seconde CEC qui ont pu être sauvées.**

Cela souligne l'investissement des agents et la pertinence des actions menées dans un environnement de formation en pleine mouvance suite au vote de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » le 5 septembre dernier.

D.MANCEAU,
Section EPL de Laval



Formation CFAA-CFPPA

Le Secteur CFAA-CFPPA du Snetap-FSU a organisé des stages de formation à Nantes Terre Atlantique, La Roche sur Yon, Laval, Angers (pour tout le 49, Le Fresne, Montreuil Bellay, Segré). Il a également tenu des Heures d'Information Syndicale spéciales CFAA-CFPPA à Nantes, Angers, Montreuil, Laval et Le Mans. De nombreux collègues y ont participé, et certains centres ont même dû banaliser la journée afin que tous les inscrits au stage puissent en profiter pleinement.

A chaque rencontre, nous avons exposé nos mandats :

- **Contre l'augmentation de la précarité des agents et le départ forcé des reçus au concours et des emplois gagés des CFAA/CFPPA.**

- **Pour un véritable plan de titularisation dans les centres.**

- **Pour un texte réglementaire (de type décret) alignant les rémunérations, les conditions de**

travail, les prestations sociales, le droit à la formation et à la carrière sur ceux des fonctionnaires.

Nous avons bien évidemment abordé les questions que se posent les collègues des centres quant à leurs conditions de travail, salaires, temps de travail, droit à la formation etc...

Chaque stage ou HMI s'est traduit par une démarche dans les établissements ou auprès de la DRAAF. Notre présence en tant qu'élus à la Commission Régionale du protocole de gestion des agents contractuels sur Budget nous y a bien aidés.

- Ainsi, nous avons fait respecter le droit syndical en imposant la tenue du stage de formation à Angers.

- Nous avons fait rappeler par le DRAAF auprès de tous les chefs d'établissement que les arrêts de travail devaient être pris en compte dans le temps de travail annuel et non pas récupérés et parfois non payés comme nous l'avons constaté dans certains centres de la Région.

- Nous avons porté lors de travaux de rénovation du protocole l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents contractuels à Angers pour le CFA 49, au Mans ou à Laval.

- Nous avons rappelé que les protocoles locaux ne s'appliquent pas aux collègues « gagés » qui sont bien des titulaires.

- Nous avons défendu l'application des droits des représentants du personnel dans les instances, CA, Conseil de perfectionnement ou de centre. Les agents contractuels qui sont convoqués pour participer à ces instances en tant qu'élus le sont sur leur temps de travail.

- Nous avons défendu l'application de la partie 1 du protocole national des agents contractuels sur budget, en particulier la question des jours fériés qui sont déductibles des obligations de service.

- Nous avons fait voter en CA l'application de certains droits sociaux dont étaient exclus les contractuels comme nous portons le droit à la formation.

- Nous avons porté cette année la question du temps de travail et du salaire des AESH, rémunérés 25% de moins dans l'enseignement agricole que dans l'Education Nationale...

- Plus récemment, avec la réforme dite de l'apprentissage et la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », nous avons alerté sur la casse programmée des CFAA publics et les risques majeurs d'une telle libéralisation qui installe l'apprentissage dans un système concurrentiel avec la mainmise par les branches professionnelles de la voie de formation par apprentissage.

Combatifs, actifs sur le terrain, présents dans toutes les instances, les élus du SNETAP-FSU ont œuvré pour la défense collective du service public de l'apprentissage et de la formation professionnelle et de promotion agricole, pour nos métiers, nos droits et ceux des usagers.

CCPR, des élus qui ont toujours siégé pour lutter contre la précarité

La Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCPR) concerne les agents contractuels sur Budget des établissements, qu'ils soient enseignants formateurs, administratifs ou ouvriers. **Elle s'est réunie plusieurs fois chaque année, en séance ordinaire ou sur saisine d'un directeur ou d'un agent.** Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires, contrat de travail, salaires, conditions de travail...

C'est la seule instance qui permette aux collègues contractuels de se défendre quand leurs droits ne semblent pas respectés dans les établissements. Les élus du Snetap sont les seuls à avoir siégé à toutes les CCPR qui se sont tenues pendant ces quatre années.

Nous avons systématiquement défendu et représenté les personnels en s'opposant aux licenciements, en proposant des reclassements, en portant devant l'administration et les directeurs les règles de droit qui s'appliquent aux agents contractuels.

Nous avons dénoncé la déréglementation qui se généralise dans les établissements sur les contrats, sur les grilles de rémunérations, laissant libre cours aux directeurs et directrices pour la gestion des personnels.

Ainsi, nous avons permis que s'appliquent les règles de calcul sur les arrêts de travail, sur le calcul du temps de travail hebdomadaire maximum de 26 heures de face à face que peut exercer un enseignant formateur, sur les contrats de « faux-vacataires », sur l'exercice du droit syndical et sur le droit des représentants du personnel dans les instances locales etc.

Nous avons porté cette année la question du temps de travail et du salaire des AESH, rémunérés 25% de moins dans l'enseignement agricole que dans l'Education Nationale...

A défaut d'obtenir à l'échelon national la titularisation de tous les agents dans les centres qui reste notre priorité, les représentants élus du Snetap-FSU ont œuvré pour que les conditions d'emploi des contractuel-le-s soient équivalentes à celles des titulaires et pour un texte réglementaire (de type décret) alignant les rémunérations, les conditions de travail, les prestations sociales, le droit à la formation et à la carrière sur ceux des fonctionnaires.

T.NOUCHY, Section SNETAP-FSU, Le MANS

Au CHSTREA (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole) tout faire pour de meilleures conditions de travail

Mis en place en 2012, nous ne pouvons que constater 6 ans après que cette instance n'a toujours pas de missions et de compétences clairement définies, qu'elle a des difficultés à fonctionner (pas de droit de visites des établissements, des convocations par l'administration pour réunir le CHSCTREA qui n'arrivent pas ou à des dates qui ne nous permettent pas de travailler en amont de ces réunions, l'attente d'un éditorial du DRAAF depuis plus d'un an pour éditer un bulletin d'informations pour les agents...).



Malgré tout, nous avons œuvré à faire vivre cette instance et des actions plus concrètes nous ont permis d'affirmer notre volonté d'en faire un véritable outil au service de la santé et de la sécurité des agents :

- à notre initiative, **une cellule de veille a été mise en place pour essayer avec les agents de trouver des solutions à leurs difficultés** (nombre d'entre vous l'ont déjà sollicitée)
- nous avons obtenu **la mise en place de formation pour les AESH ou encore pour les assistants d'éducation (premiers secours et incendie)**
- nous avons **soutenu des agents victimes d'un danger grave et imminent.**
- Nous essayons de **construire tant à l'échelle locale que régionale une culture de la santé/sécurité au travail**
- nous **accompagnons plus de 30 collègues de la Sarthe et de la Mayenne qui dénoncent l'absence de visite médicale obligatoire**

J.M.ROUSSEAU, Section SNETAP-FSU de Nantes Terre Atlantique

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 6 décembre 2018
VOTEZ POUR LA LISTE SNETAP-CGT-SUD !**